

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 078 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 25 JUILLET 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0691/123/REC-24 du 25/03/2024 (Continuation)	Médecine AGBEHOUNKO	Michel Kpodékon AHONON	Recours pour violation de la Constitution	
2.	1595/231/REC-23 du 12/08/2023	Justin Archimède Kami FADO	Faculté de Droit et Science Politique de l'UAC	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution	
3.	1030/168/REC-23 du 25/05/2023	Ebénézère TOSSOU	- Directeur général de la Société des Aéroports du Bénin (SAB) <i>(Me CAKPO ASSOGBA)</i> - Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation Civile (ANAC) <i>(Me Romain DOSSOU)</i> Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit de travail	
4.	2372/002/REC-24 du 29/12/2023	Soumanou DOTIA	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains	
5.	0005/008/REC-24 du 03/01/2024	Soumanou DOTIA	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains	



6.	1775/262/REC-23 du 22/09/2023 (Continuation)	Romuald Elysée GBAGUIDI	Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable	Recours pour violation de la Constitution	
7.	0322/057/REC-24 du 15/02/2024	Soumanou BIAOU	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains	
8.	2163/451/REC-22 du 22/12/2022	Sévérin H. SANGNIDJI	Commissariat spécial de Dantokpa	Recours pour garde à vue arbitraire	
9.	1543/226/REC-23 du 16/08/2023	Théophile Comlan AKAKPO	Ministère du Travail et de la Fonction publique	Recours pour traitement discriminatoire et violation de la CADHP	
10	1572/229/REC-23 du 21/08/2023	Prosper ALLAGBE	Gouvernement	Recours pour violation des articles 35 de la Constitution et 23 de la CADHP	
11	1917/280/REC-23 du 17/10/2023	Michaël ROUFAY	Procureur de la République	Recours pour détention arbitraire et violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable	



12	0221/039/REC-24 du 1 ^{er} /02/2024 (Continuation)	Bignon Printance DJOGBENOU	- Assemblée nationale - Directeur général de la CNSS	Recours en inconstitutionnalité de l'article 96, alinéas 1 ^{er} et 2 de la loi n°98-019 du 23 mars 2023 portant code de sécurité sociale en République du Bénin.
13	0037/006/REC-23 du 06/01/2023 (Continuation)	Groupement la Vie pour Tous Rep/Lionel Richard WHANNOU	- Directeur général de la Police républicaine - Commandant de la Brigade criminelle	Recours pour violation des articles 59 du code de procédure pénale, 34 et 35 de la Constitution.
14	0410/077/REC-24 du 27/02/2024	Charles O.C. ARIORI OLOROUNKO (M^{es} Victorien O. FADE Augustin G. ABALLO)	Directeur général de la Police Républicaine	Recours en inconstitutionnalité de l'article 167 de la loi n°2020-16 du 3 juillet 2020 portant statut spécial de la Police Républicaine.
15	0680/121/REC-24 du 25/03/2024	Koffi Ferdinand NONHOUEGNON (M^{es} Victorien O. FADE Augustin G. ABALLO)	- Directeur général de la Police Républicaine - Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité des dispositions de l'article 167 de la loi n°2020-16 du 3 juillet 2020 portant statut spécial de la Police Républicaine.



				<p>Recours pour inconstitutionnalité des articles :</p> <p>- 167 de la loi n°2020-16, du 3 juillet 2020, portant statut spécial de la Police républicaine ;</p>	
16	0317/054/REC-24 du 14/02/2024	Tino Darius Sèdjro TCHATCHA	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de la Police Républicaine - Directrice générale des Douanes - Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse 	<p>- 163 de la loi n°2020-17, du 3 juillet 2020, portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes ;</p> <p>-et 165 de la loi n°2020-18, du 3 juillet 2020, portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse</p>	

Cotonou, le 19 JUIL 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA